



REVUE DE PRESSE

Lundi 10 janvier 2022

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80*

SOMMAIRE

A la une	3
• Marchés publics : La nouvelle réglementation (L'Expression)	3
• PROGRAMME DE REFINANCEMENT DE 2 100 MILLIARDS DE DINARS PAR LA BANQUE D'ALGÉRIE : Les mises en garde du FMI (Liberté).....	4
• Hydrocarbures: Sonatrach prévoit de réaliser son 1er forage Offshore en 2023 (APS)	6
• ENTREPRISE NATIONALE DES INDUSTRIES ÉLECTRONIQUES : Des partenariats pour relancer l'activité (liberté).....	8
• Modernisation du secteur de la Santé : Les engagements du Président (L'expression)	9
• Pêche : adoption d'un système informatique pour le suivi des doléances des citoyens (APS).....	10
• Exportation hors hydrocarbures : Les douanes rassurent les opérateurs (L'Expression)	11
• Ciblage des subventions : Une Commission nationale élargie incessamment installée (El Moudjahid).....	12
• Protection de la production locale Plus de 1 600 nouveaux produits soumis au DAPS (Le Soir d'Algérie).....	13
• Agriculture : Henni appelle les opérateurs à renforcer le stock de pomme de terre (APS).....	15
Banque-assurance	16
• Banque d'Algérie: nouvelles conditions de rémunération des comptes devises (Reporters)	16
• Habitat: la CNL bientôt transformée en établissement financier (APS).....	17
• La BDL lance lundi sa finance islamique dénommée "el Badil" (APS).....	18
Commerce	19
• FAO : les prix mondiaux des denrées alimentaires augmentent de 28,1% en 2021 (APS).....	19
• Pression continue sur les produits de base : À qui profitent les pénuries ? (Liberté).....	19
• A PROPOS DE LA CRISE DE LA POUDRE DE LAIT : Les explications des producteurs (Liberté).....	21
• Abdelaziz Fayed, directeur général du budget : «La hausse des prix n'est pas une conséquence de la LF 2022» (Horizons).....	22
Coopération	24
• Zlecaf An I : Pour une meilleure contribution du secteur privé (El Moudjahid).....	24
• L'Algérie mise sur le renforcement de la coopération avec la Turquie dans le domaine agricole (APS)	25
• L'Algérie participera au 16ème forum de la Coopération arabo-turque à Istanbul (APS).....	26
• Ligne maritime Algérie - Mauritanie : Une voie vers l'Afrique de l'ouest (El Moudjahid).....	27
Divers	29
• Flambée des cas Delta et hausse de ceux d'Omicron : Le pic épidémique devrait être atteint fin janvier (liberté)	29
• Le président de la République appelle les citoyens à adhérer à l'opération : «La vaccination est la seule issue» (L'Expression)	30

A la une

Marchés publics : La nouvelle réglementation (L'Expression)

Un projet de loi portant révision de ses dispositions générales avait été soumis au secrétariat général du gouvernement.



Une nouvelle réglementation des marchés publics sera élaborée prochainement. Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a déclaré, jeudi, lors de la cérémonie de remise des affectations budgétaires, que «le projet de loi portant révision des dispositions générales du Code des marchés publics avait été soumis au secrétariat général du gouvernement». Sans donner plus de précisions sur les nouvelles mesures introduites, il s'est contenté de souligner que «la révision du Code des marchés publics constitue un pas important susceptible de conférer davantage de transparence et d'efficacité à la gestion des finances publiques». Il a rappelé qu'en vue de fonder les procédures de passation de marchés sur les principes de liberté d'accès à la commande, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures, le gouvernement s'est orienté vers «la numérisation des procédures de conclusion des marchés publics». Dans ce contexte, un portail électronique dédié aux marchés publics a été lancé le 23 décembre dernier. Il s'agit de répondre aux impératifs d'efficacité de la commande publique et de bonne utilisation des fonds publics. Le Premier ministre a souligné, dans ce sens, «l'importance de faire aboutir le processus de numérisation des marchés publics pour leur conférer davantage de transparence, asseoir une concurrence en sus du gain de temps et l'économie des coûts». Il a ajouté que «ce mécanisme sera efficace en termes de lutte contre la corruption dans les marchés publics». Il a également été décidé la publication via ce portail électronique d'un programme prévisionnel des projets de marchés publics devant être lancés au titre de cette année, la procédure en question permettant «d'informer les opérateurs pour se préparer à investir dans les domaines concernés», a-t-il soutenu.

En tout état de cause, les procédures de passation de marchés doivent être fondées sur les principes de liberté d'accès à la commande, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Le budget de 2022 s'élevait à 9.885,43 milliards de DA, dont 6.311,5 milliards de DA destinés au budget de fonctionnement et 3.546 milliards de DA au budget d'équipement.

Peu de postes d'emploi effectifs seront créés par le gouvernement en 2022. «Près de 40% des postes d'emploi à créer durant l'année en cours, estimé à 58.738 postes relèvent du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (Daip)», a-rappelé le Premier ministre. Une enveloppe financière de 92

milliards de DA est affectée pour couvrir l'insertion de 152.582 bénéficiaires du Daip. Par ailleurs, selon les indicateurs budgétaires, la masse salariale représente plus de la moitié du budget de fonctionnement. Celle de l'année en cours est de l'ordre de 3.266 milliards de DA, représentant 51,7% du budget de fonctionnement. En outre, les transferts sociaux sont de l'ordre de 1.942 milliards de DA, l'équivalent de 17 milliards de dollars, représentant 19,7% du budget général de l'Etat et 8,4% du produit intérieur brut (PIB), a-t-il fait savoir. L'enveloppe financière consacrée au rattrapage au profit des zones intérieures et des communes démunies s'élève à 126,6 milliards de DA, dont 100 milliards de DA au titre «des plans communaux de développement (PCD)» et 40 milliards de DA au titre de l'entretien des routes communales et de wilayas et 26,6 milliards de DA pour le raccordement à l'énergie électrique et au gaz.

PROGRAMME DE REFINANCEMENT DE 2 100 MILLIARDS DE DINARS PAR LA BANQUE D'ALGÉRIE : Les mises en garde du FMI (Liberté)



Un renouvellement du programme spécial de refinancement mis en place par la Banque d'Algérie aurait des conséquences néfastes sur l'inflation et les réserves de changes, selon le FMI.

La Banque d'Algérie (BA) a lancé, en juillet 2021, un programme spécial de refinancement (PSR) de 2 100 milliards de dinars (9,3% du PIB), afin d'accorder de nouveaux prêts à l'État et au reste de l'économie. Dans un rapport publié en décembre dernier, le Fonds monétaire international (FMI) pointe certains risques liés à cette opération. Le FMI explique que le dispositif, qui avait pour principal objet d'accroître la capacité de prêt des banques publiques, se déroule en trois étapes.

Le Trésor achète des crédits syndiqués à long terme (avec de longs délais de grâce) à des entreprises d'État par le transfert d'obligations du Trésor à long terme (à échéances de 10 et 15 ans), émises bien en deçà des taux du marché.

“Ces obligations du Trésor sont émises à leur valeur nominale, avec des coupons de 2,75% sur les échéances à 10 ans et de 3% sur les échéances à 15 ans, alors que sur le marché, les rendements dépassent 7,5% sur ces échéances”, précise l'institution financière internationale.

La Banque d'Algérie refinance, dans la deuxième étape, les banques publiques utilisant ces titres comme garanties en application du programme spécial de refinancement. Celui-ci est mis en œuvre sous forme d'opérations de refinancement mensuelles à taux fixe, au taux directeur de la Banque

d'Algérie, à échéance d'un an pour un volume total maximal de 2 100 milliards de dinars.

“À la fin août 2021, le montant du refinancement au titre de ce programme était de 1 259 milliards de dinars”, indique le FMI. Les opérations sont renouvelables à deux reprises et peuvent être remboursées par anticipation.

Dans une troisième étape, par convention avec le ministère des Finances, les banques publiques investissent la plupart des fonds obtenus par ce programme dans des obligations du Trésor à long terme, émises à des taux inférieurs à ceux du marché. Selon le FMI, l'opération pourrait faire peser des risques importants sur la stabilité monétaire.

“L'acceptation par la Banque d'Algérie comme garanties d'obligations du Trésor à long terme émises à des rendements inférieurs à ceux du marché expose son bilan à des risques financiers considérables”, soutient-il.

Sur la base des rendements sur le marché, ces obligations du Trésor valent de 60 à 65% de leur valeur nominale, alors que la Banque d'Algérie les accepte à leur valeur nominale, avec une décote insuffisante (15%).

“En l'absence de mesures pour rééquilibrer les finances publiques, l'utilisation répétée de ces opérations exposerait la Banque d'Algérie à un risque d'abus de ses instruments pour répondre aux besoins de financement budgétaire”, avertit le FMI.

“Un renouvellement du programme spécial de refinancement mettrait en péril le mandat de stabilité monétaire de la Banque d'Algérie et aurait des conséquences néfastes sur l'inflation et les réserves de changes”, ajoute l'institution financière internationale.

Cette dernière estime, par ailleurs, que “si cette opération réduit en apparence les coûts d'emprunt via l'émission de volumes importants d'obligations du Trésor à long terme à des rendements inférieurs au marché, elle transfère simultanément des prêts à long terme des entreprises publiques au bilan de l'État”.

Elle provoque ainsi, fait remarquer le FMI, “une hausse significative de la dette publique et augmente les risques budgétaires si les prêts deviennent irrécouvrables”. La disposition pourrait, également, provoquer un aléa moral et compromettre la capacité des banques publiques à financer l'économie.

Cette opération, affirme le FMI, grève les bilans des banques publiques participantes d'obligations du Trésor à long terme à un prix excessif, qui ont de fortes chances de rester illiquides, car il est impossible de les vendre sans enregistrer des pertes.

Elles risquent donc de rester durablement tributaires des liquidités de la Banque centrale, ce qui fait peser des risques sur la stabilité financière et la mise en œuvre de la politique monétaire.

Hydrocarbures: Sonatrach prévoit de réaliser son 1er forage Offshore en 2023 (APS)



La compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach prévoit de réaliser son premier forage de pétrole en offshore en 2023, a indiqué dimanche le vice-président responsable de la stratégie, de la planification et de l'économie à Sonatrach, Rachid Zerdani.

Intervenant sur les ondes de chaîne III de la Radio algérienne, M. Zerdani a précisé que ce premier forage permettra de mettre en évidence le potentiel identifié sur les périmètres sur lesquels Sonatrach opère avec des partenaires.

Il s'agit, selon le responsable, de deux périmètres, l'un situé à l'Est et le second identifié dans le bassin Ouest du pays.

Evoquant les réalisations de l'année 2021, M. Zerdani a affirmé que Sonatrach avait augmenté sa production de 9 millions de Tonnes équivalent pétrole (TEP) à 185 millions de TEP contre 176 millions de TEP en 2020.

Les exportations ont augmenté, quant à eux, de 13 millions de TEP en 2021 par rapport à l'exercice précédent, en réalisant des niveaux d'exportations qui avoisinent les 95 millions de TEP pour un chiffre d'affaires à l'export de l'ordre de plus de 34 milliards de dollars, a-t-il déclaré.

Afin de maintenir ces niveaux de production, Sonatrach a intensifié ses efforts visant à "mobiliser de nouvelles réserves mais aussi à accélérer leur mobilisation", a souligné M. Zerdani.

Ainsi, la compagnie nationale a consenti des "investissements de l'ordre de 8 milliards de dollars/an, en moyenne, durant les 3 à 4 dernières années, dont plus 70% dans l'exploration/production".

Ces investissements ont atteint les 17 à 18 milliards de dollars au cours des dix dernières années dans le domaine de l'exploration.

Le responsable a révélé dans ce sens qu'"entre 800 millions et 1,2 milliard de dollars sont investis annuellement par Sonatrach" sur des bassins vierges afin d'acquérir des données et prouver le potentiel pétrolier sur ces bassins.

Ces sommes permettent, aussi, de mieux exploiter les gisements matures vu que les découvertes réalisées sur ces bassins restent "intéressantes" et représentent "presque les niveaux de réserves qui existent aujourd'hui", a-t-il estimé.

Discussions "avancées" pour un mégaprojet de production des plastiques

Le responsable a mis en exergue, par ailleurs, l'importance stratégique des investissements de Sonatrach dans l'aval pétrolier, expliquant que si la compagnie continuait d'exporter les hydrocarbures à l'état brut, elle "dépendra systématiquement des prix appliqués sur le marché".

Il préconisera, ainsi, de réduire "la vulnérabilité" de l'Algérie aux fluctuations des prix en "transformant les produits bruts" pour "capter plus valeur" après les avoir transformés.

Cette stratégie vise "d'abord" à satisfaire les besoins du marché local, notamment en matière de carburant à travers les projets de la nouvelle raffinerie de Hassi Messaoud et de la station de craquage de fuel de Skikda.

En outre, M. Zerdani a indiqué que la Sonatrach "est en phase de lancer" deux projets sur fonds propres, le premier pour la production du Méthyl Tert-Butyl Ether (MTBE) à Arzew et un autre pour la production de lignes alcynes-benzène.

Il citera, également, le projet initié par la compagnie publique avec Total pour la production de propylène, ou encore le projet avec le turc Renaissance pour la production, en Turquie, de ce même produit.

Le responsable de Sonatrach, évoquera, aussi, des discussions "très avancées" pour un projet "de taille mondiale" pour la production des plastiques.

Plus de 1,5 milliard de dollars économisés en 2021

Pour l'année 2021, l'Algérie a pu diminuer sensiblement sa facture d'importation des carburants importés à la faveur des projets d'extension et de modernisation de ses raffineries.

Sonatrach a importé pour 300 millions de dollars, principalement du MTBE, un produit "nécessaire" pour la production des essences, et qui "ne sera plus importé" dès la mise en service du complexe d'Arzew, note M. Zerdani. Ainsi, l'Algérie a réussi à économiser "plus de 1,5 milliards de dollars" d'importation au cours de l'exercice écoulé, vu que la valeur des importations se situait à près de 2 milliards de dollars/an.

Résultats positifs pour la raffinerie Augusta en 2021

S'agissant de la raffinerie d'Augusta en Italie, M. Zerdani a souligné que les résultats enregistré par cette infrastructure, qui est "un actif qui appartient à 100% au groupe Sonatrach", depuis son acquisition en 2019, "n'étaient pas conformes aux attentes pour les deux premières années d'exploitation (2019-2020)".

Le responsable a justifié cela par des travaux de maintenance "prolongés de 2 mois à 5 mois" et réalisés en 2019 qui ont fait que la raffinerie n'ait fonctionné que pratiquement la moitié de l'année.

Alors qu'en 2020, les résultats de cette raffinerie ont été "impactés par la crise" au même titre que toutes les raffineries en Europe, a-t-il expliqué.

Pour l'année 2021, les résultats de cette raffinerie sont "positifs" et "conformes aux objectifs", ce qui lui a permis de "payer une partie de ses dettes", a déclaré M. Zerdani soulignant que cette raffinerie offre à Sonatrach des "opportunités de commercialisation et de trading" en Europe "très intéressantes".

ENTREPRISE NATIONALE DES INDUSTRIES ÉLECTRONIQUES : Des partenariats pour relancer l'activité (liberté)



Une société algéro-italienne spécialisée dans la fabrication d'onduleurs photovoltaïques vient d'être créée entre l'Entreprise nationale des industries électroniques (Enie) de Sidi Bel-Abbès et Fimer Italie, avec des parts respectives de 51% et 49%.

Cet accord de partenariat vise à augmenter de 50% le taux d'intégration dans un délai de cinq années et contribuera activement au programme national portant sur la transition énergétique, nous a confié le directeur général de l'Enie, Abbès Mekamen, ajoutant que cette nouvelle société "fabriquera les onduleurs solaires".

Le plan annoncé pour relancer l'Enie cible l'amélioration de ses capacités de production, à travers de nouvelles activités industrielles qui seront lancées au niveau de trois unités de l'entreprise à l'arrêt depuis plusieurs années. Il s'agit, précise le directeur général de l'Enie, des unités de Ras El-Ma, d'Aïn Oussera et de Télagh. Cette dernière sera spécialisée dans le recyclage des déchets d'appareils électroniques et informatiques et devra être opérationnelle avant la fin de l'année en cours.

En parallèle, nous a annoncé le directeur général de l'entreprise, "nous allons lancer une grande campagne de récupération des équipements obsolètes, et ce, à travers notre groupe Elec El-Djazaïr et d'autres groupes avec lesquels nous avons déjà signé des conventions notamment Sonatrach et Sonelgaz".

Quant à l'unité d'Aïn Oussera, Abbès Mekamen a fait savoir qu'elle sera destinée à la fabrication d'équipements médicaux et disposera d'un effectif de 40 employés durant la première année d'activité.

Concernant l'opération de numérisation des écoles pour alléger le cartable de l'élève et pour laquelle l'Enie a été sélectionnée, notre interlocuteur a souligné que la première étape de ce projet concerne le cycle primaire avec une opération-pilote qui touchera un établissement scolaire par commune où une tablette sera offerte à chaque élève.

Pour ce qui est des terminaux de paiement électronique (TPE), 25 000 unités ont été commercialisées à ce jour pour Algérie Poste, tandis que "11 000 autres sont en cours de livraison pour la société des services bancaires (SSB)", a affirmé le directeur général de l'Enie, ajoutant qu'"un travail de vulgarisation est également mené dans le même cadre en direction de banques privées, notamment Trust Bank et Société Générale".

Modernisation du secteur de la Santé : Les engagements du Président (L'expression)

Le président de la République s'est montré satisfait du secteur malgré quelques insuffisances qu'il a promis de prendre en charge.



Le chef de l'état veut concrétiser les doléances du secteur

L'Etat est déterminé à prendre en charge toutes les préoccupations des personnels du secteur de la santé, avant la fin de l'année en cours. Un engagement du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Pour le chef de l'Etat, il est temps de concrétiser les revendications de la santé, touchée de plein fouet par la pandémie de Covid-19 «Nous sommes déterminés à mettre en oeuvre les recommandations de ce séminaire, dans la mesure du possible et selon les moyens financiers du pays, ainsi qu'à prendre en charge toutes les préoccupations des personnels du secteur de la santé à l'image des questions financières, des statuts et de la carrière professionnelle, et ce, avant la fin de l'année en cours», a déclaré le chef de l'Etat, lors de la séance de clôture des travaux du Séminaire national sur la modernisation du système de santé, organisé au Palais des nations. Le président avait, précédemment, ordonné que les efforts des salariés du secteur de la santé soient valorisés, notamment, en ce qui concerne leurs salaires, à la hauteur de leurs efforts. Une prise en charge «reportée» par les circonstances qu'a connues le pays, a reconnu le chef de l'Etat, qui a mis en avant certaines «priorités». Mais avec l'amélioration de la situation du pays, le président Tebboune a affirmé qu'il «est temps de prendre en charge les revendications légitimes des affiliés du secteur» et de leur accorder leurs droits, en reconnaissance des efforts consentis dans l'intérêt du pays. À cet égard, le chef de l'Etat a tenu à s'incliner devant le corps médical, en présentant «ses sincères considérations et sa reconnaissance au personnel médical et à l'ensemble des services publics, pour leurs efforts inlassables». Défendant le secteur de la santé, le président Tebboune a salué la compétence de l'élément humain dont jouit le secteur. Et de souligner les réalisations de l'Algérie, notamment en matière de vaccination et d'éradication des maladies endémiques, la médecine gratuite et la réalisation d'infrastructures de santé jusque dans les régions les plus reculées du Sud, centres de soins, polycliniques, hôpitaux, établissements spécialisés, CHU, grands hôpitaux. Mettant en exergue l'importance de la «réforme» du système de santé, le chef de l'Etat estime que «les insuffisances ne sont pas liées au manque de moyens et d'équipements, mais au niveau élevé des attentes des citoyens». Des insuffisances que le président Tebboune s'est engagé à combler, dans le cadre de la réforme du secteur. D'autant, a-t-il insisté, que l'Algérie dispose des «meilleurs équipements au monde», (mais) qu'il faudra préserver en assurant une formation continue des personnels du secteur. Un secteur qualifié par le

chef de l'Etat, de «l'un des meilleurs systèmes en Afrique, en termes de gratuité des soins et de couverture sanitaire». Et de rappeler les (grands) progrès réalisés dans ce secteur, depuis l'indépendance, grâce, a-t-il souligné, à la mobilisation des médecins et à leur rôle dans l'éradication de nombreuses maladies mortelles. «Nous ne sommes pas les meilleurs au monde, mais nous ne sommes pas non plus les pires, nous avons des points forts qu'il faut préserver et des points faibles qu'il faut corriger», a exhorté le président Tebboune. Dans ce cadre, il a appelé à la conjugaison des efforts et à la participation de tout un chacun à l'amélioration du système de santé et de la qualité des soins afin, d'aller vers une autre étape à même de «se rapprocher du niveau des systèmes de santé de l'Europe occidentale». Dénonçant ceux qui dénigrent le système de santé national, Abdelmdjid Tebboune assure que «nos médecins sont parmi les meilleurs au monde». Et de remettre en cause «le patriotisme» de certains médias à l'affût des points noirs, qui s'adonnent à la critique «gratuite» pour saper le moral des citoyens, à chaque occasion. «Cette démarche est inadmissible. La critique constructive est la bienvenue», a-t-il fait remarquer.

Pêche : adoption d'un système informatique pour le suivi des doléances des citoyens (APS)



Le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques a dévoilé, dimanche, l'adoption d'un système informatique pour le suivi des doléances émanant des citoyens, assurant du transfert des requêtes aux services compétents en vue de leur prise en charge.

Le Secrétaire général du ministère, Mohamed Bengrina, a présidé, dimanche, une réunion de travail avec les membres de la cellule d'écoute des doléances des citoyens, installée récemment au niveau du ministère, indique un communiqué de ce département.

Lors de cette réunion, ajoute la même source, il a été procédé à la présentation du bilan de l'activité de la cellule avec répartition des missions, en vue du suivi de l'opération d'examen des requêtes et des doléances qu'elle reçoit à travers les courriers électroniques, en l'occurrence "Chakoua" (sur son site électronique), la page officielle du ministère de la Pêche et des Productions halieutiques sur Facebook, ainsi que les doléances qui parviennent directement à l'Inspection générale du ministère et au reste des services administratifs, à l'instar des directions et de la Chambre algérienne de la pêche et des productions halieutiques.

Le ministère a affirmé qu'il sera procédé au transfert des requêtes et doléances aux services spécialisés en vue de trouver les solutions appropriées à leur prise en charge.

Exportation hors hydrocarbures : Les douanes rassurent les opérateurs (L'Expression)

Le guichet unique devant permettre d'alléger et de dématérialiser l'accomplissement des formalités douanières requises aux frontières sera incessamment opérationnel.



Comment encourager l'activité commerciale

Les douanes oeuvrent à faciliter les procédures douanières, afin d'encourager l'activité des échanges commerciaux. C'est ce qu'à souligné, jeudi, le directeur général (DG) des douanes algériennes, Nouredine Khaldi, lors de sa visite à Annaba. Le premier responsable du département des douanes algériennes a, dans le même élan, insisté sur la nécessité de profiter des facilitations accordées, par les pouvoirs publics, aux opérateurs économiques afin qu'ils relancent et promeuvent les exportations, et augmentent la compétitivité des produits destinés à l'exportation. Au cours de sa rencontre avec les opérateurs économiques et les investisseurs des wilayas d'Annaba, El Tarf et Souk Ahras, tenue au siège de la wilaya d'Annaba, le responsable a assuré que «les services des douanes offrent assistance et accompagnement à ces investisseurs, en leur procurant toutes les facilités devant leur permettre d'exercer aisément leurs activités d'importation et d'exportation". Une action s'inscrivant dans le cadre de l'orientation stratégique, visant à impulser une réelle relance économique et surtout familiariser les opérateurs économiques avec les facilitations qui garantissent une flexibilité dans le traitement douanier des exportations, «afin d'accroître la compétitivité de leurs produits et leur diversification», a précisé Khaldi. Des facilités accordées en application des instructions des hautes autorités du pays portant encouragement des échanges commerciaux entre l'Algérie, les pays, voisins et les pays d'Europe. À cet égard, le directeur général des douanes a assuré que «ses services sont mobilisés à travers l'ensemble du territoire national pour contribuer avec efficacité à la concrétisation de cette orientation économique nouvelle». Évoquant le climat des investissements et des échanges commerciaux, le DG des douanes a fait savoir que «ses services veillent à la consolidation du climat des affaires, en instaurant des procédures simplifiées et en activant les mécanismes de contrôle pour lutter contre la fraude et la contrebande afin de protéger l'économie nationale». En outre et en réponse aux préoccupations des opérateurs économiques, le même responsable a assuré que le renforcement de la compétitivité des entreprises algériennes, l'amélioration et la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement des acteurs économiques, est «l'une des priorités de la performance quotidienne des équipes douanières au niveau des différents points de transit ». Dans ce contexte, Nouredine Khaldi a souligné que plusieurs mesures ont été prises au profit des opérateurs économiques au titre de la loi de finances 2022 dont «la réduction des délais d'admission des marchandises dans les

entrepôts de stockage temporaire, la diminution des frais des services logistiques, la facilitation de la prise en charge douanière, l'accélération du traitement des colis postaux et la possibilité de prolonger temporairement les délais de régularisation des véhicules entrant ou sortant du territoire douanier». D'autre part, le même responsable a évoqué l'installation de cellules d'écoute pour les opérateurs économiques qui se lancent dans l'exportation et de la mise en place des guichets uniques et d'un guide téléchargeable qui comprend les procédures simplistes liées au processus d'exportation, afin de faciliter la communication entre les opérateurs et le service des douanes. Tout en rappelant le rôle des opérateurs économiques, qui demeure essentiel dans la diversification des exportations et la promotion des rentes hors hydrocarbures, le directeur général des douanes a relevé que tous les indicateurs soulignent l'efficacité de la stratégie globale, mise en place afin de réaliser un véritable décollage économique. Il est à souligner que cette visite à la wilaya d'Annaba était une occasion pour le DG des douanes d'inspecter les services de la direction régionale des douanes à Annaba.

Ciblage des subventions : Une Commission nationale élargie incessamment installée (El Moudjahid)



2022-2023 sera «une année des grades réformes structurelles en matière de gestion budgétaire et d'exécution comptable, ainsi que de la relance de la croissance économique»

Du nouveau pour le dossier des subventions. «Une Commission nationale élargie, composée de techniciens, d'experts et d'élus des deux chambres ainsi que des représentants de la société civile, sera installée incessamment par le Chef de l'Etat», a annoncé, hier à Alger, Fayed Laziz, Directeur général du Budget au ministère des finances.

Intervenant lors d'une journée d'étude organisée par la Caci et dédiée à la Loi de finances 2022, le même responsable relève la nécessité d'une «révision en profondeur», avec la clé la mise en œuvre de la numérisation à travers un «système d'information, déclaratif, pour les ménages qui seront éligibles aux subventions et bénéficiaire d'une compensation monétaire». Pour ce faire, explique M. Fayed, des «contrôles vont s'opérer, des hypothèses seront proposées aux pouvoirs publics». Enchaînant, le DGB explique que le processus se fera de façon «progressive». Et note que cet ensemble de mesures permettront le «passage de subventions universelles à des subventions ciblées», relevant que le système actuel est «à l'origine de l'iniquité, du gaspillage de ressource, et a créé un système de consommation à l'origine de plusieurs maladies».

2022-2023 : année des grandes réformes structurelles

Dans le même registre, M. Fayed affirme qu'en 2021, les montants dépensés par l'Etat dans les céréales s'élève à 300 milliards de dinars, 40 milliards de DA dans l'huile et 50 milliards de DA dans l'eau. Sur sa lancée, le DGB indique que 2022-2023 sera «une année des grandes réformes structurelles en matière de gestion budgétaire et d'exécution comptable, ainsi que de la relance de la croissance économique». Des projets sont engagés, avec à la clé un impact direct sur le citoyen. Aujourd'hui, préconise le cadre du ministère des finances, «il est grand temps de changer de paradigme de la gestion de la dépense publique». Autrement dit, passer du budget moyen au budget des résultats «où chaque dinar dépensé sera évalué». Ainsi, le budget de l'Etat «sera géré comme on gère une entreprise en termes de principes». Malgré la pandémie, poursuit M. Fayed, l'Etat, «continue à investir, avec un impact direct ou indirect sur l'entreprise. Toutefois, à terme, cette dernière doit prendre le relais en termes de croissance économique». Aujourd'hui, «la part de l'Etat dans le PIB est de 43%».

Systeme de préparation et d'exécution budgétaires à compter de Janvier 2023

Pour le DGB, cette démarche «nécessite d'aller au-delà des discours, de passer à l'action». L'autre dossier phare du staff gouvernemental est inhérent, selon l'orateur, à l'assainissement des comptes d'affectation spéciale. A 2019, leur nombre était de 68 pour passer à 36 en 2021, et le reste sera réglé durant l'année en cours. Désormais, relève M. Fayed, «le Budget n'intervient plus pour finances ces comptes». Cet assainissement «vise une meilleure transparence dans la gestion de la dépense publique». Dans son intervention, le même responsable annonce la mise en place, à compter de Janvier 2023, du système de préparation budgétaire et un autre d'exécution budgétaire. Aussi, ajoute le DGB, «un projet de loi portant Partenariat public-privé est finalisé, et sera examiné dans les prochains jours en Conseil des ministres». A propos des marchés publics, l'intervenant indique que le portail électronique, récemment inauguré par le Premier ministre, constitue en lui «une révolution». Désormais, précise-t-il, les appels d'offres «se feront à partir de ce portail, et cela est valable pour toutes les entreprises, nationales o étrangères». A termes, «on peut passer à la signature électronique». Dans cette optique, le DGB annonce qu'«un avant- projet de loi portant numérisation des marchés publics est au niveau du secrétariat général du Gouvernement». La première phase est d'ordre informationnel, tandis que la seconde verra le retrait du cahier des charges à partir du portail électronique et consacrera une meilleure implication des entreprises dans la dépense publique».

Protection de la production locale Plus de 1 600 nouveaux produits soumis au DAPS (Le Soir d'Algérie)



Au gré des conjonctures, notamment dans un souci protectionniste de la production locale, les pouvoirs publics répliquent par la révision périodique de la liste des marchandises importées soumises au droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS), comme ce sera de nouveau le cas ces jours-ci.

En vigueur depuis près de quatre ans maintenant, après son institution dans la loi de finances complémentaire de 2018, la liste des produits éligibles au marché algérien qui seront soumis au DAPS au lieu d'être interdits d'importation est en voie de mise à jour. «En application des instructions du Premier ministre et suite à l'examen des demandes de protection du produit local reçues par les ministères du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, la liste des produits soumis au DAPS a été modifiée et revue. Ainsi, la liste comprend désormais 2 608 produits ou ce qu'on appelle clause tarifaire douanière au lieu de 992 clauses», a confié le ministre du Commerce, jeudi dernier, devant les membres du Conseil de la Nation. La liste actualisée est actuellement au niveau du secrétariat général du gouvernement afin d'être publiée au Journal officiel dans les prochains jours, selon les propos du ministre rapportés par l'agence officielle. Donc, au près du millier de produits soumis au DAPS viendront s'ajouter plus de 1 600 autres produits d'importation qui seront taxables à des taux allant de 30 à 200%.

L'on sait, d'ores et déjà, que cette liste sera constituée de produits agricoles, des produits de l'industrie nationale et sans doute de l'agroalimentaire. Il faut souligner que, comme l'expliquait d'ailleurs le ministre du Commerce devant les membres du Sénat, l'origine des produits devant être soumis au DAPS sera de pays avec lesquels l'Algérie n'est pas tenue par des conventions commerciales préférentielles. Toutefois, il a été précisé par le même membre du gouvernement que dans la liste en question on retrouve plus de 140 produits et marchandises importés de pays avec lesquels l'Algérie a des conventions commerciales préférentielles dont l'Union européenne (UE), la Zone de libre-échange arabe et la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf). Des conventions commerciales préférentielles qui concernent des produits bien déterminés, donc pas ceux inclus dans la liste qui sera publiée dans les prochains jours après le OK de la commission consultative interministérielle chargée, entre autres, d'étudier les demandes de protection du produit national. Ainsi, le consommateur algérien devrait bientôt retrouver sur le marché tous les produits auxquels il s'était longuement habitué avant leur disparition due à

la série de mesures entrant dans le cadre de la limitation des importations, puis carrément de l'interdiction pour une multitude de produits avant leur soumission au DAPS. Une disponibilité de produits souvent très prisés certes, mais à quel prix !

Agriculture : Henni appelle les opérateurs à renforcer le stock de pomme de terre (APS)



Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhafid Henni, a appelé, dimanche, les professionnels et les opérateurs à doubler d'efforts en vue de renforcer le stock de régulation de la pomme de terre afin de répondre aux besoins de consommation, notamment durant la période de soudure s'étalant entre mars et avril.

M.Henni s'est exprimé au cours d'une réunion de travail qu'il a présidée et qui a été consacrée à la régulation et le stockage de la pomme de terre en prévision de la période de soudure qui interviendra en mars et avril coïncidant avec le mois sacré de Ramadhan, a indiqué un communiqué du ministère.

Ont pris part à cette réunion, le président du Conseil national interprofessionnel de la filière pomme de terre (CNIFPT), le représentant de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), le nouveau directeur général de l'Office national interprofessionnel des légumes et viandes (ONILEV) ainsi que les responsables des groupes économiques (AGROLOG et GEVAPRO), a ajouté la même source.

A cette occasion, le ministre de l'Agriculture a souligné d'emblée "le rôle de la concertation entre tous les acteurs de la filière pomme de terre dans la préservation des acquis et la mise en place d'un mécanisme de régulation efficace visant la préservation des revenus des producteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs".

Il a recommandé à, cet effet, la tenue de réunions périodiques avec les acteurs de tous les segments de la filière afin de prendre en considération leurs propositions et répondre à leurs préoccupations, a fait savoir le ministère.

Rassurant que toutes les mesures ont été prises pour accompagner les producteurs et les opérateurs sur le terrain et répondre à leurs préoccupations dans la concertation et la transparence, le ministre a mis en exergue l'importance de la déclaration des stocks constitués pour permettre une meilleure visibilité sur les quantités réelles stockées et assurer une régulation efficace du marché, a-t-on souligné de même source.

Banque-assurance

Banque d'Algérie: nouvelles conditions de rémunération des comptes devises (Reporters)

La Banque d'Algérie (BA) a dévoilé, dans une nouvelle instruction publiée sur son site web, les nouvelles conditions de rémunération des dépôts sur comptes devises.

Il s'agit de l'instruction n 01-2022, du 5 janvier 2022, relative aux conditions de rémunération des comptes devises, signée par le Gouverneur de la Banque centrale, Rosthom Fadli.

Cette instruction a pour objet de définir "les conditions de rémunération des dépôts sur comptes devises des personnes physiques de nationalité algérienne résidentes et non résidentes, des personnes physiques de nationalité étrangère résidentes et non résidentes, ainsi que les comptes devises commerçants et exportateurs", explique la même source.

Elle stipule, à cet effet, que "les dépôts à terme des personnes physiques sont rémunérés au taux de placement fixé par la Banque d'Algérie", précisant que "les avoirs en comptes devises commerçants et exportateurs, ne peuvent faire l'objet de dépôt à terme, et ne donnent lieu à aucune rémunération".

Notant que "la durée maximale d'un dépôt à terme est de 12 mois", l'instruction informe qu'"une décision de la Banque d'Algérie fixera, au début de chaque trimestre civil, les taux de placement à terme". Le document souligne également que "les contrats de dépôts à terme sont fermes et non révisables", ajoutant que "toute résiliation anticipée du dit-contrat par le souscripteur, entraînera la perte de toute rémunération".

S'agissant des Banques, la nouvelle instruction relève qu'elles "perçoivent, au titre de la gestion des comptes devises ouverts et fonctionnant sur leurs livres, une commission de gestion fixée à 0,50% l'an, versée en dinars Algériens";

Cette rémunération, ajoute l'instruction, "est calculée sur le solde moyen annuel de l'ensemble des comptes devises gérés par leurs services, et leur est versée une fois par an, et ce, à partir du début de chaque exercice au titre de l'année venant de s'écouler".

"Le solde moyen annuel des comptes devises sous gestion des banques, est déterminé sous sa responsabilité", souligne la Banque d'Algérie. Elle a, ainsi, expliqué qu'"elle (BA) prend à sa charge les rémunérations des comptes devises dans les conditions et limites fixées par la présente instruction".

Précisant que "la présente instruction entre en vigueur à compter du 2 janvier 2022", la Banque d'Algérie a annoncé que "les dispositions de l'instruction N 01/BA/DGRFE du 20 février 1991 et toute autre dispositions contraires à la présente instruction, sont abrogées".

Habitat: la CNL bientôt transformée en établissement financier (APS)



La Caisse nationale du logement (CNL) sera "très prochainement" transformée en établissement financier afin de pouvoir contribuer au financement du logement sur d'autres ressources que celles du budget de l'Etat, a indiqué son Directeur général, Ahmed Belayat.

Dans un entretien paru au dernier numéro de la revue Batisseur.dz de la CNL, M. Belayat a fait savoir que la prochaine étape pour cet organisme coïncidera avec sa transformation en un établissement financier dans le cadre d'une nouvelle philosophie de production du logement.

Selon son directeur général, la CNL, en tant qu'établissement financier, veut se placer au centre d'une équation "épargne- accès au logement".

"En tant qu'établissement financier, elle se doit, d'ores et déjà, de réfléchir à la mise en place de nouveaux produits pour collecter cette épargne et à financer le logement sur d'autres ressources que celles du budget de l'Etat. Ceci n'exclut pas, bien sûr, que nous mettions d'autres produits financiers sur le marché", a-t-il souligné.

Il a cependant précisé que "la CNL n'a pas la prétention d'être une banque à guichet, ni une banque commerciale classique", considérant que sa mission en tant qu'établissement financier est d'organiser la collecte de l'épargne des ménages à travers les réseaux bancaires, les agences d'Algérie poste et permettre ainsi à l'Etat de financer le logement sur d'autres ressources que celle du Trésor.

Ce nouveau schéma, a-t-il expliqué, sera accompagné par une évaluation plus fine de la demande et un dispositif d'octroi des aides mieux ciblé pour les différents segments de logements qui seront mis en place.

"Il ne faut pas oublier que l'épargne est devenue un produit commercial sur lequel se concurrencent toutes les banques depuis que l'on a supprimé ce lien entre l'épargne et accès au logement", a souligné M. Belayat, soutenant que dans tous les pays du monde, la ressource stable qui permet de financer le logement est l'épargne des ménages.

En outre, le DG de la CNL a tenu à noter que "l'équation épargne-logement n'est pas une innovation, ni un renoncement à des acquis".

Il a rappelé que c'est à partir de 1998 que la règle de l'épargne a été abandonnée.

"L'épargne-logement était la règle dans les années 70. Le statut d'épargnant était la condition nécessaire pour accéder à n'importe quel logement initié par le secteur de l'Habitat. Il y avait un financement mixte Trésor, fonds d'épargne", a-t-il expliqué, ajoutant que c'est en 1973 que les pouvoirs publics avaient inauguré le lancement du produit location-vente.

L'initiative, a-t-il dit, avait pour but de promouvoir une mixité sociale à travers l'implantation sur un même site de logements relevant du locatif et d'autres de l'accèsion à la propriété.

La BDL lance lundi sa finance islamique dénommée "el Badil" (APS)

La Banque de développement local (BDL) a annoncé samedi, dans un communiqué, le lancement lundi 10 janvier de sa finance islamique dénommée "El Badil".

Dans une première étape, "El Badil" sera proposée sous forme de guichets au niveau de neuf agences de cette banque publique.

Il s'agit de 5 agences à Alger, à savoir celles de Staouéli (158), Alger Centre (107), Sidi Yahia (114), Baraki (108) et Hussein Dey (104), en plus des agences de Constantine (318), Ghardaïa (185), Oran (420) et Sétif (374), précise le communiqué.

Ces neuf guichets islamiques seront opérationnels progressivement durant le mois de janvier en cours et atteindront un total de 50 d'ici la fin de l'année, avance la même source.

El "Badil" prévoit neuf produits certifiés par l'Autorité Charaïque nationale de la Fetwa pour l'industrie de la finance islamique et le Comité de contrôle charaïque de la banque.

Il s'agit des produits Ijara Mountahia Bitamlik, Mourabaha véhicule, Mourabaha consommation, Mourabaha investissement pour les entreprises, Mourabaha exploitation pour les entreprises, compte courant islamique, compte chèque islamique, compte d'épargne islamique et dépôt en compte d'investissement "Moudarabah, conclut le communiqué.

Commerce

FAO : les prix mondiaux des denrées alimentaires augmentent de 28,1% en 2021 (APS)



Bien que les prix mondiaux des denrées alimentaires aient légèrement diminué en décembre 2021 en glissement mensuel, ils ont été beaucoup plus élevés tout au long de l'année dernière qu'en 2020, a indiqué vendredi Abdolreza Abbassian, économiste principal de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Lors d'un point de presse, l'économiste a indiqué qu'en 2021, l'indice FAO des prix des produits alimentaires avaient rebondi de 28,1% par rapport à l'année précédente.

Les prix mondiaux des céréales étaient à leur plus haut niveau depuis 2012, en moyenne 27,2% au-dessus des prix de 2020, a-t-il précisé.

Selon M.Abbassian, en 2021, les prix des huiles végétales ont augmenté de 65,8% par rapport à 2020, les prix du sucre ont atteint leur plus haut niveau depuis 2016, les prix de la viande étaient supérieurs de 12,7% aux prix de 2020, et les prix des produits laitiers étaient 16,9% plus élevés qu'en 2020.

"L'augmentation mensuelle des prix depuis le dernier trimestre 2020 était un signal pour les producteurs de produire plus, mais le fait que 2022 verra ou non un ajustement dépend de plusieurs facteurs, dont les répercussions de la pandémie, le coût des engrais et les conditions climatiques", a-t-il noté.

Pression continue sur les produits de base : À qui profitent les pénuries ? (Liberté)



Le Conseil de la nation a décidé de la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les pénuries des produits de large consommation.

Déjà éprouvés par les conséquences de la pandémie, les Algériens font face depuis quelques jours à une rareté de certains produits de consommation. Face aux interrogations des citoyens, le Sénat a décidé d'ouvrir une enquête parlementaire.

Le Conseil de la nation a annoncé, hier, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les pénuries qui ont touché certains produits

de large consommation. Cette décision a été prise, à l'issue d'une réunion du bureau du Conseil de la nation, élargie aux présidents des groupes parlementaires. "Le Conseil de la nation a décidé, dans le cadre de ses responsabilités constitutionnelles à l'égard du peuple et conformément à l'article 159 de la Constitution et des exigences de la loi organique et du règlement intérieur y relatifs, de mettre en place une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur les problèmes de pénurie et de monopole touchant certains produits essentiels de large consommation à travers le pays", souligne le Conseil de la nation dans un communiqué. Cette commission "fera la lumière sur les causes de cette crise, ses instigateurs et les parties qui l'alimentent", précise-t-il. La commission d'enquête "entamera son travail par la mise en place d'un programme d'action à court terme conformément aux mesures légales", ajoute le communiqué.

Le Conseil de la nation rappelle l'adoption récemment, par les deux Chambres parlementaires, de "la loi relative à la lutte contre la spéculation illicite qui prévoit des dispositions et des mesures répressives". Depuis quelques jours certains produits de consommation, notamment l'huile de table et le lait UHT emballé dans des boîtes tétrapack, enregistrent des pénuries. Pour l'huile de table, les pénuries résulteraient d'un dysfonctionnement au niveau de la distribution. C'est du moins ce qu'a expliqué, jeudi dernier, le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, en marge de la cérémonie de remise des affectations budgétaires aux administrations et établissements publics au titre de la loi de finances 2022. Aïmene Benabderrahmane a indiqué que les besoins nationaux s'élèvent à 1 600 tonnes par jour, alors que les capacités de production sont estimées à 2 000 tonnes par jour. En d'autres termes les capacités de production couvrent largement les besoins du marché national. Certains observateurs évoquent le refus des distributeurs de commercialiser l'huile alimentaire raffinée ordinaire, dont les prix à consommateur ainsi que les marges à la production, à l'importation et à la distribution sont plafonnés. Le Premier ministre promet un "retour à la normale" dans les prochains jours.

Concernant le lait en tétrapack, certains experts pointent la gestion administrative du commerce extérieur. La pénurie résulte de la suspension de l'importation de la poudre de lait. Pourtant, l'Association des producteurs algériens des boissons (Apab) avait, officiellement, alerté le Premier ministre et le ministre du Commerce dans une correspondance sur les conséquences négatives de cette mesure. L'Apab évoquait le risque d'une rupture de stocks qui pourrait impacter le marché en matière de lait UHT et des produits laitiers. Certains producteurs n'ont pas importé de poudre de lait depuis l'été dernier. Entre-temps, ils ont épuisé tous leurs stocks.

Du coup, les trois usines de Tchénouba sont à l'arrêt. L'unité de la Sarl Ramdy est presque à l'arrêt. Concernant le lait de la marque Soummam, disponible en faible quantité dans certaines supérettes d'Alger, son prix a augmenté. Il est vendu à 130 DA. Certains experts signalent, à juste titre, que les pénuries ne touchent que les produits sur lesquels l'administration intervient "en fixant les prix, les marges, en bloquant et en contrôlant les importations de matières premières". Ils estiment que si l'État s'abstient

d'intervenir, "intempestivement" sur les marchés, "il n'y aurait pas de pénurie". Pour eux le taux de change est l'instrument par excellence pour la régulation des échanges commerciaux internationaux et la balance de paiement. "Si on utilisait cet outil, on aurait des augmentations de prix, mais pas de pénuries", soutiennent-ils. Pour réduire la facture d'importation, expliquent ces experts, il faut agir sur l'élasticité des prix à la demande.

A PROPOS DE LA CRISE DE LA POUDRE DE LAIT : Les explications des producteurs (Liberté)

Marina Djermouli, chargée de la communication de la laiterie Soummam d'Akbou : "Pour le moment, nos deux lignes de production fonctionnent à plein régime. Notre cadence de production, quelque 300 000 litres de lait par jour, demeure inchangée. Cela dit, outre la poudre de lait que nous importons, notre entreprise procède à la collecte du lait cru auprès de 5 600 éleveurs partenaires auxquels elle a fourni pas moins de 15 000 vaches laitières."

"Suite à la hausse vertigineuse des prix de l'ensemble des intrants (sucre, lait, carton, plastique...) sur le marché mondial, la direction de notre entreprise a décidé d'augmenter les prix de ses produits à compter du 5 janvier 2022. Nous avons bien encaissé toutes les précédentes hausses des prix de nos matières premières, mais cette fois-ci, nous n'en pouvons plus !" Fawzi Berkati, P-DG du groupe Tchîn-lait (Candia) : "Depuis le mois de juillet 2021, nous n'avons pas pu nous approvisionner en poudre de lait. Ce n'est qu'à la fin du mois de décembre passé, que le ministère de l'Agriculture a daigné nous délivrer une dérogation d'importation de cette matière première. Entre-temps, nous avons épuisé tous nos stocks. Du coup, nos trois usines, qui emploient quelque 1 350 salariés avec une capacité de production de 1,7 million de litres de lait par jour, sont à l'arrêt depuis le 1er décembre dernier. Il faudra attendre le temps que prendra l'opération d'importation, qui peut durer jusqu'à quatre mois."

Zahir Medjkoune, directeur général de la Sarl Ramdy, sise à la ZAC Taharacht d'Akbou : "Notre usine qui produit une moyenne journalière de 200 000 litres de lait, est presque à l'arrêt. Cette baisse drastique de notre activité nous a contraints à mettre une partie de nos travailleurs au chômage technique. Et pour cause, notre entreprise fait face à une pénurie de matière première, à savoir la poudre de lait. Depuis le mois de septembre dernier, nous attendons la dérogation d'importation. Il a fallu attendre la fin décembre dernier pour l'avoir. Il faut savoir que le prix de cette matière première a connu une hausse sensible sur le marché mondial. Une tonne de poudre de lait qui coûtait 2 600 dollars est passée à 3 600 dollars, soit une hausse de 38,46%. À cela s'ajoute la flambée des tarifs du fret maritime. Le prix du transport d'une tonne de marchandise est passé de 85 dollars à 285 dollars ces deux dernières années, entre autres à cause de la pandémie de coronavirus."

Abdelaziz Fayed, directeur général du budget : «La hausse des prix n'est pas une conséquence de la LF 2022» (Horizons)

La hausse des prix des produits de première nécessité ne résulte nullement des dispositifs de la loi de finances 2022.

C'est ce qu'a déclaré, ce dimanche, le directeur général du budget auprès du ministère des Finances, Abdelaziz Fayed, en marge de la journée d'information organisée par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie, à l'hôtel El Aurassi, à Alger, sur «les nouvelles dispositions de la loi de finances 2022». Il a expliqué que cette hausse peut être la conséquence de la spéculation comme elle serait aussi liée à la fluctuation des prix sur le plan international. Il a souligné que «ces augmentations sur le plan international sont aujourd'hui absorbées par le budget de l'Etat», précisant que rien qu'en 2021, le montant dépensé par l'Etat à l'endroit des céréales a atteint 300 milliards de dinars, un montant record, alors que pour l'huile et l'eau, des dépenses respectives de 40 et 50 milliards de dinars ont été engagées. «L'Etat a absorbé le choc et continue de soutenir les prix», a-t-il ajouté, tout en insistant que l'Etat maintient ses engagements envers le citoyen et l'économie. Il a souligné que tous les efforts consentis dans le cadre des réformes structurelles engagées s'inscrivent dans la perspective d'assurer le bon décollage de l'économie nationale. Le temps, a-t-il dit, est dans l'optimisation des dépenses mais aussi des comportements des consommateurs et des entreprises. Il a souligné que l'année 2022-2023 sera «celle des grandes réformes structurelles de l'Etat en matière de gestion budgétaire et d'exécution comptable. Il y a de grands projets de réforme qui sont engagés et qui vont avoir un impact direct sur les citoyens et les entreprises. Il s'agit aujourd'hui de changer le paradigme de la gestion des finances publiques et des deniers publics. On est aujourd'hui dans le budget moyen et il faut aller vers un budget de résultat», a-t-il indiqué, ajoutant que l'Etat a engagé des réformes en profondeur dans sa manière de financer ses activités.

Systeme d'information opérationnel le 1er janvier 2023

Il a fait savoir que le budget programme sera mis en œuvre à partir du 1er janvier 2023, ainsi que toutes les réformes structurelles en préparation. Tous les dispositifs réglementaires pour assurer une meilleure dépense, une meilleure qualité de service et dans les meilleurs délais ont été mis en place. En matière d'exécution de la dépense, il va falloir, a-t-il précisé, revoir le circuit de la dépense publique qui, aujourd'hui, est caractérisée par sa lenteur. «Avec la mise en œuvre de cette réforme budgétaire, nous pouvons améliorer la qualité de la dépense. Il y a deux systèmes d'information sur laquelle nous sommes en train de travailler. Ils seront opérationnels à partir du 1er janvier 2023», a-t-il souligné, avant de préciser qu'il s'agit d'un système de préparation budgétaire et d'exécution. Le temps et les moyens ont été donnés pour accélérer la numérisation du secteur. La réforme des marchés publics s'inscrit dans ce sillage. Le projet de loi est en discussion au niveau du secrétariat général du gouvernement. La nouveauté réside dans le fait que dorénavant les soumissions comme les appels d'offres vont

être publiés dans le portail d'information dédié au marché public inauguré le mois de décembre 2021. La seconde phase sera le retrait du cahier des charges via le portail, et pourquoi pas aller vers la signature électronique. «Le diapositif actuel est caractérisé par une certaine opacité. Cette réforme contribuera à améliorer la dépense publique et l'instauration de la transparence», a-t-il conclu.

Coopération

Zlecaf An I : Pour une meilleure contribution du secteur privé (El Moudjahid)



Une réflexion régionale, et au mieux continentale, est nécessaire pour lancer des filières industrielles.

Opérationnelle depuis le 1er janvier 2021, la Zone de libre-échange continentale africaine a créé une nouvelle dynamique commerciale sur le continent.

L'Afrique est désormais un marché unique de 1,2 milliard de consommateurs et un PIB combiné d'environ 3.000 milliards USD pour les 54 États membres de l'Union africaine. Deux contributions majeures sont attendues de la mise en œuvre intégrale de la Zlecaf : assurer la transformation structurelle de l'Afrique et refaçonner les marchés et les économies du continent. Le chemin est encore long. Politiques, experts et spécialistes sont unanimes : le secteur privé devra participer efficacement au processus de la mise en œuvre de cet espace, avec l'appui actif des gouvernements, de l'Union africaine et des partenaires au développement. L'exemple de l'industrie est édifiant. Une réflexion régionale, et au mieux continentale, est nécessaire pour lancer des filières industrielles. Les Etats sont appelés à jouer le jeu de la solidarité au sein des communautés économiques régionales. Aujourd'hui, la crise du Covid-19 et la Zlecaf invitent les pays du continent à mettre de côté les ego nationaux et jouer collectivement. Pour l'Algérie, le ministre du Commerce estime que l'entrée en vigueur de la zone continentale, avec la mise en place des zones franches, la construction de la route Transsaharienne et du port de Cherchell, permettra à l'Algérie d'augmenter les échanges commerciaux avec l'Afrique à près de 52%, contre 16% actuellement. C'est de bon augure. Côté experts, on estime que la vigilance doit être de mise. Le Centre d'action et de réflexion autour de l'entreprise relève que sur les 54 pays africains membres potentiels de la ZLECAf, 43 d'entre eux sont déjà membres de l'OMC, l'Algérie étant la seule parmi les économies les plus puissantes et les plus dynamiques du continent à ne pas y être. Ainsi, par rapport à ces dernières qui sont ses concurrents directs sur les marchés du continent, «notre pays devra partir avec un handicap non négligeable».

Le Care relève aussi «l'urgence absolue de commencer enfin à engager les réformes structurelles de l'économie algérienne, des réformes qui sont reportées depuis plus d'une dizaine d'années». Le défi posé aux échanges

extérieurs de notre pays, explique-t-on, «réside sans nul doute dans leur organisation et dans leur mode de régulation, mais il tient aussi, plus en amont, dans les insuffisances de l'appareil de production interne et dans l'insuffisance de l'offre de biens et services à l'exportation».

L'Algérie mise sur le renforcement de la coopération avec la Turquie dans le domaine agricole (APS)

L'Algérie mise sur le renforcement de la coopération avec la Turquie dans le domaine agricole et dans la création de projets communs, a indiqué dimanche à Oran le directeur des systèmes d'information, des statistiques et de la prospective au ministère de l'Agriculture et du Développement rural Ahmed Badani.

"L'Algérie mise sur la coopération mixte algéro-turque dans le domaine agricole. Un champ d'investissement fertile", a souligné M. Badani dans sa communication intitulée "Le secteur de l'agriculture et du développement rural en Algérie: capacités et opportunités d'investissement" présentée dans le cadre du Salon des échanges d'investissement algéro-turc qui se poursuit au Centre des conventions Mohamed Benahmed.

"Les opportunités d'investissement turques dans le domaine agricole se multiplient en Algérie", a-t-il affirmé, évoquant les opportunités d'investissement dans les intrants agricoles, l'emballage, les produits phytosanitaires, la mécanisation, le matériel agricole, le développement de l'irrigation et des cultures fourragères, entres autres.

Le directeur des systèmes d'information, des statistiques et de la prospective au ministère de l'Agriculture et du Développement rural a également indiqué qu'il existe de nombreuses opportunités d'investissement dimensionnelles, notamment dans le renforcement des produits biologiques, l'exportation de la viande ovine et l'encouragement de la production de la production de viandes rouge et blanche à travers la mise en place d'une chaîne d'abattoirs.

Parmi les opportunités d'investissement, a-t-il ajouté, il y a lieu de citer également l'installation d'unités laitières et autres de transformation des huiles, le développement des réseaux de distribution pour commercialiser les produits, le transport de froid et la création d'unités de conditionnement et de conserves.

Dans ce contexte, M. Badani a cité trois filières importantes pourvoyeuses d'opportunités d'investissement et de partenariat bilatéral, dont celles des huiles, dans le domaine de réhabilitation des capacités de production et de création d'unités de transformation des produits gras, ainsi que le développement de la filière huile d'olive.

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural compte également sur le partenariat avec la partie turque dans la filière poeniculture, notamment dans le domaine des laboratoires pour la production de palmiers, le conditionnement, la mise en conserve des dattes et la valorisation des produits de dattes et dérivés.

La filière de développement de la culture saharienne offre également de nombreuses opportunités d'investissement, notamment la culture des

produits pour la production d'huiles tels que le maïs, le colza, le soja et l'arachide, en plus de la culture de la betterave pour la production de sucre, a ajouté Ahmed Badani.

Le même responsable a indiqué que l'accord a été donné pour un projet d'investissement algéro-turc, pour lequel 4.000 hectares ont été consacrés dans la wilaya d'Adrar pour le développement des cultures précitées, faisant savoir que d'autres demandes d'investissement ont été enregistrées en Algérie dans le cadre du partenariat avec les Turcs et sont à l'étude au niveau des services du ministère.

Les exportations agricoles algériennes vers la Turquie ont atteint près de 34 millions de dollars en 2021, en particulier le sucre blanc, les dattes et les engrais, alors que les importations en provenance de Turquie ont dépassé 198 millions de dollars, dont l'huile de soja et divers types de levures, en plus des outils d'irrigation, des engins et du matériel agricole sont importés, selon le même responsable, qui a déclaré enfin que le soutien aux opportunités du partenariat algéro-turc dans le secteur agricole et le renforcement des échanges "sont d'une grande importance et sont disponibles chez les deux parties dans plusieurs domaines" du secteur.

L'Algérie participera au 16ème forum de la Coopération arabo-turque à Istanbul (APS)



L'Algérie prendra part à la 16e édition du forum de la Coopération Arabo-Turque qui se tiendra du 25 au 28 janvier courant à Istanbul (Turquie), a indiqué l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex).

Ce forum, auquel participeront un certain nombre d'ambassadeurs et de consuls arabes en Turquie, est organisé par l'Association d'Affaires Arabo-Turque (TURAP), en coopération avec le ministère turc du commerce, a précisé Algex sur son site web.

Le forum de la Coopération Arabo-Turque est une plateforme d'échange qui permet de promouvoir l'investissement et le partenariat afin de consolider les relations de coopération entre la Turquie et les pays arabes, a ajouté l'Agence.

A cet effet, Algex a invité tous les opérateurs économiques opérant dans les domaines de la construction, de l'investissement immobilier, des matériaux et technologies de construction, de la décoration intérieure et de l'ameublement, à soumettre leurs candidatures pour prendre part à la 16e édition du forum de la Coopération Arabo-Turque en Construction & Investissement Immobilier, ainsi que la 7e édition du salon des matériaux de Construction, des Technologies, du Design d'Intérieur et de l'ameublement.

Les opérateurs sont, ainsi, invités, selon l'Agence, à "participer activement à la stratégie de l'Etat visant à s'ouvrir à de nouveaux horizons d'investissement et d'exportation, et à saisir les opportunités de partenariat dans le cadre du principe gagnant-gagnant avec la Turquie et tous les pays participant à cet événement".

En marge de cette rencontre, une mission d'hommes d'affaires algériens et arabes sera organisée dans le cadre de la 7e édition du salon des matériaux de construction, des technologies, du design d'intérieur et de l'ameublement, souligne l'Agence.

Algex a, par ailleurs, rappelé que la quinzième édition a vu la participation de 226 exposants turcs, en plus de 957 entreprises et hommes d'affaires venus de 22 pays arabes, dont l'Algérie, le Bahreïn, les Emirats Arabes Unis, la Palestine, l'Iraq, le Qatar, le Koweït, la Libye, le Liban, l'Egypte, la Mauritanie, la Somalie, le Soudan, la Tunisie, Oman, la Jordanie et le Maroc. Cette édition a également vu la participation d'autres pays non arabes, notamment l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la Moldavie et la Russie.

L'édition a vu la tenue de plus de 15 000 rencontres bilatérales, dont certaines ont abouti à la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux

Le forum vise à renforcer le partenariat entre les opérateurs turcs et leurs homologues arabes, qui se concrétise sur le terrain à travers les réunions bilatérales (BtoB) qui se tiendront en marge de la rencontre, entre les différentes entreprises turques et arabes participant dans ses activités.

Ligne maritime Algérie - Mauritanie : Une voie vers l'Afrique de l'ouest (El Moudjahid)



Établir une dynamique économique entre les deux pays et avec les pays africains voisins.

Le ministre des Transports Aïssa Bekkaï, a présidé, jeudi passé, à Alger, une réunion consacrée à la préparation de l'ouverture de la ligne maritime entre l'Algérie et la Mauritanie dans les meilleurs délais, a indiqué un communiqué du ministère.

La réunion était consacrée à «l'examen et à la préparation de l'ouverture de la ligne maritime entre l'Algérie et la Mauritanie dans les meilleurs délais, compte tenu de son importance dans l'intensification et l'augmentation du volume des échanges commerciaux entre les deux pays». La réunion, tenue en exécution des instructions du Président de la République d'ouvrir une ligne maritime entre l'Algérie et la République de

Mauritanie, s'est déroulée en présence de cadres du ministère, de la présidente-directrice générale (PDG) du Groupe Algérien de Transport Maritime (GATMA), et des directeurs généraux des Compagnies nationales algériennes de navigation du Nord et de la Méditerranée (CNAN Nord et CNAN Med) ainsi que le PDG du Groupe public du transport terrestre de marchandises et de logistique (Logitrans). Le ministre a souligné «la nécessité de prendre en compte tous les aspects organisationnels et logistiques et mobiliser toutes les capacités matérielles et humaines pour assurer le succès de cette démarche, compte tenu de la demande enregistrée par les opérateurs économiques souhaitant accéder à ce marché prometteur». M. Bekkaï a également appelé à «travailler en coordination avec toutes les entreprises sectorielles spécialisées dans le domaine des transports, et s'appuyer sur leurs expériences et leurs relations pour attirer les opérateurs souhaitant exporter leurs produits vers la Mauritanie et les différents pays d'Afrique de l'Ouest, en mettant à leur disposition des bases logistiques, des moyens de transport et des services de haut niveau pour assurer la faisabilité économique et la durabilité, ce qui contribuera à établir une dynamique économique entre les deux pays et avec le reste des pays africains voisins.»

Divers

Flambée des cas Delta et hausse de ceux d'Omicron : Le pic épidémique devrait être atteint fin janvier (liberté)



La saturation de certains services dédiés à la Covid-19 dans plusieurs hôpitaux du pays devrait inciter à davantage de prudence et de respect des gestes barrières.

Les chiffres quant à la propagation du coronavirus vont crescendo. En effet, outre le nombre de contaminations et celui des décès dus au variant Delta, le nouveau variant Omicron commence à se propager, d'où la nécessité de tirer la sonnette d'alarme. Omicron, qui est moins dangereux que son prédécesseur, est, selon des spécialistes, plus contagieux. Le pic devrait être atteint à la fin du mois en cours ou début février. La saturation de certains services dédiés à la Covid-19 dans plusieurs hôpitaux du pays nécessite davantage de prudence. Dans un communiqué rendu public samedi, l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) a signalé l'enregistrement de 47 nouveaux cas d'Omicron détectés dans la continuité des activités de séquençage effectuées pour la détection des différents variants du virus Sars-CoV-2 circulant, ce qui porte le nombre depuis l'apparition du premier cas en Algérie le 14 décembre passé, à 63 cas confirmés. "Il s'agit de 29 cas dans la wilaya d'Alger, 6 dans la wilaya de Béjaïa, un dans la wilaya de Bouira, toutes des personnes ayant été en contact avec des cas confirmés précédemment. En outre, 11 cas ont été enregistrés dans la wilaya de Constantine ; il s'agit de personnes de retour de voyage en France, en Turquie et au Royaume-Uni", lit-on dans le communiqué de l'IPA.

Cependant, avec une moyenne de 446 nouveaux cas et 7 décès quotidiennement ces quatre derniers jours, le variant Delta reste le plus virulent. De son côté, Omicron se propage à grande vitesse et a une charge virale qui n'est pas très forte. Mais l'augmentation des nouveaux cas inquiète davantage.

C'est ce qu'a confié à Liberté le docteur Mohamed Melhag, chercheur en virologie et ancien biologiste de laboratoire d'analyses, qui a tenu à préciser que les chiffres relatifs aux contaminations seraient plus importants car les patients atteints de la Covid 19 ne se font pas dépister systématiquement et les chiffres officiels ne prennent pas en compte les tests antigéniques. Notre interlocuteur a rappelé que "selon une étude britannique récente, les

symptômes communs les plus fréquents sont l'écoulement nasal, la fatigue, les infections de la gorge, les maux de tête et les éternuements. D'autres signes dont la fièvre, la toux, la perte de l'odorat et du goût peuvent apparaître chez certaines personnes".

Tout en indiquant que cette vague intervient en pleine pandémie d'influenza, de rhinovirus, d'adénovirus et de grippe saisonnière, le Dr Melhag a affirmé qu'Omicron se propage à une vitesse exponentielle.

À cet effet, il a appelé les citoyens à se faire vacciner et à strictement respecter les gestes barrières pour éviter la propagation du virus et donc la saturation des établissements hospitaliers et l'effondrement du système sanitaire. "On dit qu'Omicron n'est pas dangereux, cependant sa complexité et sa dangerosité résident dans la saturation des hôpitaux, ce qui peut mener à un effondrement du système de santé, d'où la menace de la sécurité sanitaire. Il faut, à cet effet, prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la propagation de ce virus en respectant les mesures barrières et en mettant le focus sur une vaccination tous azimuts, sans se focaliser sur les personnels du secteur de l'éducation nationale et oublier les autres franges de la société", dira le spécialiste.

Sur un autre volet, le chercheur en virologie a appelé à vacciner les personnes ayant des maladies chroniques, dont les hypertendus et les diabétiques dont le nombre est estimé respectivement à 8 millions et 5 millions, ainsi que les cancéreux.

Il est à noter que la campagne de vaccination des personnels de l'éducation nationale fait du surplace et ce, en dépit des moyens déployés et des opérations de sensibilisation menées depuis plusieurs semaines. Il est à rappeler aussi que, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les pics de contamination par la Covid-19 enregistrés durant la dernière semaine de décembre n'avaient jamais été atteints depuis le début de la pandémie, en décembre 2019.

Le président de la République appelle les citoyens à adhérer à l'opération : «La vaccination est la seule issue» (L'Expression)

L'heure est grave si l'on précise que dans certaines régions du monde, le «deltacron», un variant combinant Delta et Omicron, a été découvert. L'apparition de cette combinaison du pire en Algérie n'est pas à écarter. Il faut agir et vite.



Le geste qui sauve

«J'appelle tout le monde à s'engager dans le processus de vaccination contre l'épidémie, car c'est la seule issue.» C'est le président de la République, Abdelmadjid Tebboune qui a, de nouveau, lancé cet appel aux citoyens, assurant la détermination de l'État à réunir tous les moyens pour venir à bout de la pandémie. . Le chef de l'Etat qui s'exprimait lors de la

supervision de la clôture des travaux du Séminaire national sur la modernisation du système de santé, n'a pas manqué de faire part de son estime et de sa gratitude aux personnels du secteur de la santé pour leurs efforts constants, avant de s'incliner à la mémoire des victimes de l'épidémie.

L'appel lancé par le chef de l'Etat vient s'ajouter aux multiples alertes données par le gouvernement, le ministre de la Santé et les spécialistes. Tous ne cessent d'appeler à une vaccination massive afin d'éviter au pays une situation chaotique dans les prochaines semaines. Car, il ne faut pas se cacher la face. Si la situation épidémiologique en Algérie n'est pas alarmante aujourd'hui, elle risque très vite de l'être. La progression de la pandémie de Covid-19, avec plus de 400 nouveaux cas officiellement recensés en moyenne par jour, et la propagation du nouveau variant Omicron, sont des signaux qui ne trompent pas. Le professeur Kamel Djenouhat, chef de service immunologie à l'hôpital de Rouïba, l'a d'ailleurs affirmé en déclarant que «la courbe des contaminations est ascendante. Malheureusement, l'Omicron est arrivé avec le Delta. Nous nous attendions à vivre une cinquième vague avec l'Omicron après le départ du Delta, mais là il y a un cumul. Ce sera les deux vagues en même temps. Le mois de janvier sera parmi les plus durs depuis le début de la pandémie en Algérie». Ce danger sanitaire pointe du nez alors que le taux de vaccination dans le pays est dérisoire. Il est d'un peu plus de 12% de la population totale et de 28% de la population ciblée (personnes âgées de plus de 18 ans), bien loin des 70% de vaccinés qui permettraient d'assurer une immunité collective. La situation est donc très loin d'être maîtrisable, surtout avec l'apparition d'une cinquantaine de cas du variant Omicron dont la propagation est foudroyante. En fait, l'heure est même grave si l'on précise que dans certaines régions du monde, le «deltacron», un variant combinant Delta et Omicron, a été découvert. L'apparition de cette combinaison du pire en Algérie n'est donc pas à écarter. Il faut agir et «agir vite», comme l'a déclaré le professeur Riyad Mahyaoui, membre du Comité scientifique. Le spécialiste a, encore une fois, réitéré l'appel à la vaccination contre la Covid-19, seul moyen, selon lui, d'éviter un désastre sanitaire. «L'Omicron est en train de déferler dans les pays européens. C'est un véritable raz-de-marée avec 300 000 cas par jour» a mis en garde le professeur Mahyaoui. C'est dire que le système de santé algérien a beau être l'un des plus performants d'Afrique, il ne résistera pas face à la vague d'un deltacron. Les multiples campagnes de vaccination lancées n'ont pas eu les résultats souhaités ni même l'imposition du pass sanitaire qui pour l'heure n'est exigé que pour les voyages à l'étranger et dans certains lieux publics. Sa généralisation aux centres commerciaux vient d'être proposée par le professeur Réda Djidjik, chef du service immunologie au CHU de Beni Messous. Pour le spécialiste, une telle restriction pourrait bien inciter les citoyens d'une manière indirecte à aller se faire vacciner. Le but est bien entendu, d'éviter au système sanitaire l'effondrement, mais aussi à l'économie nationale, déjà très fragilisée par les deux années de fermeture imposée par la pandémie. Sans compter enfin, d'éviter aux familles algériennes de vivre le deuil.

